

Questions au Feuilleton

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—
LES AGENCES DE PUBLICITÉ

Question n° 105—**M. Cossitt:**

1. Quels sont le nom et l'adresse de chacune des agences de publicité dont s'est servi le ministère des Affaires des anciens combattants depuis l'entrée en fonction du ministre actuel?

2. a) Quels montants en contrats de publicité ont été accordés à de tels organismes pendant ce laps de temps, à quelles dates ces contrats ont-ils été accordés et dans chaque cas, a-t-on procédé par soumission ou par toute autre forme d'adjudication et, dans la négative, qui a autorisé dans chaque cas la dépense des deniers publics sans soumission ni adjudication, b) dans chaque cas, quel était l'objet général du contrat de publicité?

3. Quels sont le nom et l'adresse de chacune des agences de publicité dont s'est servi le ministère des Finances pendant le mandat du prédécesseur du ministre actuel et, si une de ces agences n'a pas été utilisée depuis le changement de ministres, pourquoi et qui en a décidé ainsi?

L'hon. Daniel MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. Hulme Advertising, 4, place Lansing, Willowdale (Ontario), M2J 1T1.

2. On n'a pas signé de contrat officiel, mais le ministère fait appel aux services de la société quand le besoin se présente. Les dépenses s'élèvent à \$92,833 depuis novembre 1972.

3. Petersen Hulme, limitée, 130, rue Bloor-ouest, Toronto (Ontario) M5S 1N5. Il s'agit de la même société qui a changé de propriétaires.

LE COÛT DES SPECTACLES DURANT LES VOLS

Question n° 118—**M. McKinnon:**

1. Sans tenir compte des revenus tirés de la location ou de la vente des écouteurs, quels sont les frais annuels de location des films présentés en vol dans les appareils d'Air Canada?

2. A quels intervalles ces films sont-ils changés?

3. Quels frais supplémentaires entraînerait un changement de film a) chaque semaine, b) chaque quinzaine?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Voici la réponse de la direction d'Air Canada: 1. Le coût annuel de location des films et du matériel pour les représentations cinématographiques en vol dans les appareils d'Air Canada est d'environ \$340,000.

2. Les films sont changés environ toutes les six semaines.

3. a) Un changement de film par semaine coûterait à Air Canada de \$874,000 à \$1,197,000 de plus par an. b) Un changement de films toutes les deux semaines coûterait à Air Canada de \$494,000 à \$539,000 de plus par an.

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES AU DÉBUT DE 1973

Question n° 121—**M. McKinnon:**

1. En ce qui concerne les représailles diplomatiques exercées par les États-Unis envers le Canada en janvier et février 1973, le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures est-il au courant du fait que les diplomates canadiens ont été avisés au Département du Secrétaire d'État qu'aucun supérieur hiérarchique du préposé au Secrétariat du Canada ne les recevrait?

2. Le Ministre est-il au courant du fait que les aides de la Maison Blanche ont avisé les hommes d'affaires américains d'éviter les diplomates canadiens?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Il y a lieu de croire que cette question est liée aux divers communiqués parus à l'époque et par la suite dans lesquels on faisait état des difficultés qu'éprouvaient les ambassades de bon nombre de pays à maintenir

[M. Ouellet.]

des relations normales à différents échelons du gouvernement des États-Unis. L'ambassade du Canada n'a reçu du Département du Secrétaire d'État américain aucun avis concernant l'existence de restrictions d'accès quelconques à l'endroit des diplomates canadiens.

2. Le ministère n'a reçu aucune indication selon laquelle on aurait avisé les hommes d'affaires américains d'éviter les diplomates canadiens.

LES FRAIS DE SAR DANS LES EAUX DE L'ARCTIQUE

Question n° 187—**M. Forrestall:**

Le gouvernement a-t-il décidé s'il doit imposer des frais aux propriétaires rescapés d'un navire en perdition dans les eaux de l'Arctique et, a) dans l'affirmative, quelle décision a-t-il prise, b) dans la négative, à quelle date une telle décision sera-t-elle annoncée?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Le gouvernement n'a encore pris aucune décision à ce sujet. b) Aucune date n'a encore été fixée quant à l'annonce d'une telle décision.

LA MISE EN SERVICE D'UN BRISE-GLACE POLAIRE

Question n° 188—**M. Forrestall:**

1. Comme suite à la question n° 750, de la première session du 29^e Parlement, le gouvernement a-t-il examiné les prévisions relatives à la fin des années 1970, en fonction de la date à laquelle les ressources naturelles pourront être exploitées dans l'Archipel arctique canadien?

2. Combien de temps serait nécessaire, à partir de la date d'autorisation du financement, à la mise en parfait état de fonctionnement d'un brise-glace polaire capable d'assurer le service de 10 à 12 mois par an dans l'Archipel arctique canadien?

3. A quelle date une décision sera-t-elle nécessaire pour construire ce brise-glace de façon à respecter la date limite indiquée par le gouvernement dans sa réponse à la question n° 750, nommément, la date à laquelle les ressources naturelles pourront être exploitées dans le Nord?

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Les prévisions n'ont pas encore été révisées.

2. Environ cinq ans.

3. Il n'est pas possible de fixer la date à laquelle il faudra décider de construire un brise-glace polaire capable d'assurer le service de 10 à 12 mois par an dans l'Archipel arctique canadien, en se basant simplement sur la date estimative de l'exploitation probable des ressources naturelles du Nord. La réponse à la partie 3 de la question n° 750 indiquait simplement qu'il y avait un certain rapport entre les deux dates.

L'ÉTUDE ET LA MISE AU POINT D'UN CARGO BRISE-GLACE

Question n° 189—**M. Forrestall:**

1. Le gouvernement prévoit-il recevoir de la République fédérale d'Allemagne ou d'entreprises qui y sont implantées des propositions de coopération avec le Canada en ce qui concerne l'étude et la mise au point d'un cargo brise-glace en a) 1974, b) 1975, c) 1976?

2. Quelle est la nature des négociations menées à cet égard et où en sont-elles?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Des représentants du Canada et de l'Allemagne de l'Ouest ont eu des entretiens exploratoires afin d'examiner s'il est possible ou souhaitable d'entreprendre une certaine coopération en vue du développement de cargos pouvant jouer le rôle de brise-glaces. Le Gouvernement de la République fédérale a travaillé pendant deux ans avec un constructeur allemand de navires à des études